

**MAIRIE
DE
BOURGNEUF**

-
73390

04.79.36.42.22

mairie.bourgneuf73@wanadoo.fr

Site Internet : www.bourgneuf73.fr

CONVENTION DE DENEIGEMENT D'ESPACES PRIVES SAISON 2015-2016

Conditions de mise en œuvre du service :

- 1- Le déneigement des parkings, chemins communaux et équipements publics sera assuré prioritairement.
Les espaces privés conventionnés ne seront déneigés que dans un second temps.
- 2- Les zones à déneiger et celles de stockage de la neige dans la propriété privée devront être déterminées sur un plan annexé à la présente.
- 3- Le revêtement de la voirie privée devra être en bon état afin de ne pas provoquer de dégât au matériel communal.
- 4- Tous les obstacles susceptibles d'être dissimulés sous la neige devront être localisés et balisés. Les services communaux seront déchargés de toutes responsabilités pour toutes détériorations causées par le chasse neige si le balisage n'est pas correctement fait.
- 5- Aucun véhicule ne devra stationner sur l'espace à déneiger. Dans le cas contraire, le service sera interrompu à l'appréciation du conducteur du chasse neige qui rendra compte à la Mairie.
- 6- Le sablage ou salage n'est pas prévu dans cette convention.

ENTRE

Dénomination :

Représentée par :

Adresse :

Code Postal :..... Commune :.....

Tél :/...../...../...../..... Fax :/...../...../...../.....

Mail :@.....

ET la Commune de Bourgneuf, représentée par son Maire,

il a été convenu ce qui suit :

La commune effectuera le déneigement des parties privées décrites au plan annexé **dans la mesure de ses moyens matériels et de ses disponibilités en personnel et conformément aux informations ci-dessus.**

La signature de cette convention ne constitue donc pas un droit absolu au déneigement.

- Adresse du site à déneiger :
- Obstacles :
- Revêtement :
- Zone de Stockage de la neige : (voir plan).....
- Longueur de la chaussée (ml) :
- Longueur du parking (ml) :.....

Prix = 50 € pour la saison hivernale

Règlement en 1 chèque à l'ordre du Trésor Public.

A Bourgneuf,

Le

Bon pour Accord sans réserves (Nom et signature)

Le Maire,

Aimé HENRIQUET.